
Des téléphones portables rendus sourds pour ne pas être sur écoute

Description

Il est techniquement possible d'activer à distance un téléphone portable éteint grâce à un code informatique envoyé par l'opérateur télécoms. Ce mode d'écoute peut être opéré à la demande des autorités judiciaires. Tous les modèles de téléphones portables peuvent ainsi être activés à l'insu de leur détenteur et faire office de microphone et même d'enregistreur. Le seul moyen pour le désactiver efficacement est d'enlever la batterie.

Lors de réunions hautement confidentielles dans le secteur de la défense ou de l'industrie, les portables doivent donc être laissés au vestiaire. Ainsi, pour sauvegarder une totale confidentialité et se protéger d'éventuels usages malveillants, comme l'espionnage, la direction des opérations militaires (DAM) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a déposé le brevet d'un système anti-écoute.

Empêcher les ondes de passer n'assurant pas la confidentialité, puisqu'un appareil peut encore enregistrer le message et le restituer plus tard, le CEA s'est inspiré de la technique des casques anti-bruits. Comme l'explique Alain Hurts, responsable de la sécurité informatique pour le pôle Défense du CEA, « *il vaut mieux couper le son que couper la communication* ». Le CEA travaille donc à la conception d'une pochette ou d'un boîtier qui isolerait le téléphone portable des bruits extérieurs, sans pour autant le priver de connexion. L'isolation acoustique serait munie d'une petite lampe avertissant de l'arrivée d'un message ou d'un appel, afin de ne pas être totalement coupé du monde lors d'une réunion stratégique.

Sources :

- « Vers un téléphone assourdi », Aude Garnier, *Les défis du CEA* n°145, novembre 2009.
- « Un téléphone mobile éteint peut trahir les secrets d'une réunion, mais il y a une parade... », AFP, tv5.org, 28 novembre 2009.

Categorie

1. Techniques

date création

21 décembre 2009

Auteur

françoise